

n° CCAS002DL2022

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CCAS DE PIERRE BÉNITE DU 28/02/2022

Le 28/02/2022, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sur la convocation de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Jérôme MOROGE ; Elyane BOHL ; Eliane CHAPON ; Josiane MARTIN

Excusé / Absent : Yann-Yves DU REPAIRE ; Bernard JAVAZZO ; Annie LESAGE ; Roger MAJDALANI ; Manuel TRIAES

Secrétaire de séance : Fatima EL BRINSSI

-----oooOooo-----

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit février , le conseil d'administration s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 14/02/2022

Compte-rendu affiché le

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

Mesdames, Messieurs,

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose une adoption du budget primitif avant le 15 avril.

Au préalable, il convient de présenter un rapport d'orientation budgétaire et de discuter des dites orientations qui vont présider à l'élaboration du budget du CCAS.

Il s'agit donc de l'objet du présent débat.

1. Contexte budgétaire :

Le budget du CCAS doit tenir compte du contexte budgétaire toujours aussi contraint de la ville de Pierre-Bénite dans le cadre établi notamment par la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Les projets du CCAS, s'ils sont toujours plus proches des besoins des habitants, sont régis par une logique de recherche d'économies.

2. La situation financière du CCAS de Pierre-Bénite

Les recettes de fonctionnement se composent principalement de la subvention versée par la ville et dans une moindre mesure des subventions versées par l'Etat pour le Programme de Réussite Éducative (PRE) et par la Métropole au titre de la mission de référence RSA.

Les produits de service incluront comme précédemment la prestation de service pour le voyage annuel des aînés.

Les charges de personnel représentent 80% des dépenses de fonctionnement. Tandis que les charges à caractère général représentent 18 %.

Au 31/12/2021, les effectifs rémunérés se répartissent ainsi au CCAS :

	Effectif	En % de l'effectif total
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	4	44%
Agents non titulaires permanents	5	56 %
Agents non titulaires non permanents	0	0 %
TOTAL (tous statuts confondus)	9	100%

Au niveau des catégories, les agents titulaires et stagiaires se répartissent comme suit :

Catégorie A : 1 agents

Catégorie C : 3 agents

Répartition de la rémunération :

Pour les agents titulaires et stagiaires :

	2021
Rémunération principale	69 351
NBI et SFT	1 868
Régime indemnitaire	15 494
TOTAL	86 413

☛ Pour les non titulaires :

	2021
Rémunération principale brut non chargée 5 agents	100 993
TOTAL	100 993

Participations employeur :

Libellé (Chapitre)	2021
Part. employeur « chèques déjeuner »	3 262
Part. employeur Santé et Prévoyance	1 056

Les orientations du budget primitif 2022 du CCAS

Le budget du CCAS devra nécessairement s'équilibrer en dépenses et en recettes.

Pour l'ensemble des projets ainsi que la poursuite de la mission quotidienne du CCAS, incluant notamment le Programme de Réussite Éducative, les charges à caractère général sont estimées en légère hausse de moins de 2% par rapport au BP 2021. Cette hausse comprend le développement et une offre plus diversifiée des événements dans le cadre de la semaine Bleue.

Parmi les dépenses de fonctionnement, la masse salariale est comparable à celle de 2021, son évolution est essentiellement due à des éléments incompressibles tels que les changements de grades et d'échelons et au lancement du projet Contrat local de Santé intercommunal.

- Le poste de coordinatrice du PRE est confié à un agent de la ville à raison de 0.5 ETP. Cette mission sera refacturée par la mairie au CCAS.

n° CCAS002DL2022

- Le CCAS est en cours de recrutement d'un référent de parcours PRE de 2 à 16 ans.

- Un coordonnateur sera recruté dans le cadre du Contrat Local de Santé en intercommunalité avec les villes d'Oullins et de St Genis Laval. Le portage administratif sera porté par Oullins, le financement sera partagé par l'ARS et les 3 communes, avec une clef de répartition au prorata du nombre d'habitants. Le CCAS de Pierre-Bénite participera à hauteur de 8.8% de 50 % du poste - soit une estimation de 2 500€.

Les autres charges de gestion courante correspondent aux aides du CCAS envers les associations et les usagers.

Libellé (Chapitre)	2022
TOTAL	75 700

Nous proposons également un transfert de 2000 € des aides facultatives vers la ligne « aide aux associations » comme expliqué dans « Perspectives/Projets sociaux ».

Les besoins d'aides alimentaires d'urgence sont stables et nous proposons de les maintenir à 2 000 €.

- Les recettes

Les recettes prévues sont constituées pour partie d'un report du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 et des subventions dont la principale, pour deux tiers du montant, est versée par la commune.

De plus, l'aide métropolitaine dans le cadre de la convention pour l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA devrait être reconduite en 2022 pour un montant égal à l'année précédente, le taux d'accompagnements inscrit à la convention étant respecté.

Quant aux aides pour le Programme de Réussite Éducative, elles sont prévues dans la continuité de celles des années précédentes.

Des recettes à titre exceptionnelle seront perçues en 2022. Elles résultent d'un remboursement des salaires par l'assurance en raison des accidents de travail et maladie de 2 agents.

3. Perspectives/Projets sociaux :

Projet logement :

Dans un contexte où le logement social est un sujet en tension sur l'ensemble du territoire., nous souhaitons organiser des sessions d'information auprès des personnes afin de favoriser le dialogue et d'informer. Ce projet est un travail partenarial avec les bailleurs sociaux, la MDM et les autres acteurs du territoire. Nous pensons organiser 4 sessions d'information dans l'année.

La Halte Répit :

Cette structure d'accueil a été créée en avril 2021. Actuellement, les locaux sont mis à disposition de France Alzheimer et de l'association Visite des Malades dans les établissements Hospitaliers (VMEH). Cette structure n'a pas d'identité juridique et n'est rattachée à aucun service officiellement.

Le CCAS a été sollicité pour cordonner l'activité et promouvoir son développement. En effet, ce service de répit relève des missions du CCAS en faveur des aînés et prend tout son sens dans l'accompagnement des plus fragiles. Toutefois, il me semble indispensable pour pérenniser cette action en faveur des aidants et de leurs proches de mettre en place des moyens financier et humains.

Dans la perspective où ce service serait rattaché au CCAS. Nous souhaiterons le recrutement d'un agent à 0.5 ETP en charge de la coordination afin d'assurer les missions suivantes :

- Lien avec l'élu en charge du « cœur des aidants »
- Coordination avec les bénévoles
- La gestion des intervenants ainsi que le planning des permanences
- Communication auprès des partenaires pour développer le service à moyen terme et long terme
- Accueil des aidants et des intervenants (actuellement bénévoles) le jour des permanences.
- Secrétariat et organisation des réunions
- Suivi et élaboration de tableau de bord
- Participation aux manifestations gérontologiques

Aussi, le recrutement de cet agent permettra de couvrir les besoins en remplacement de l'agent d'accueil du CCAS pendant ces absences.

Le budget pour la création de ce poste (à 0.5 ETP cat C) est chiffré à 18 000€ chargé annuellement.

Sur le plan financier, à ce jour le CCAS ne peut verser aucune subvention pour le fonctionnement étant donné l'absence d'identité juridique. Dernièrement, plusieurs points ont été soulevés par les bénévoles dont la proposition de demander une participation financière aux aidants, d'améliorer la communication, modifier le flyer, renseignements à la mairie plutôt qu'au CCAS, et inaugurer le service...

L'épicerie solidaire

Le CCAS a orienté 40 personnes à l'épi confort en 2021. Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000€ pour 2022. Cette orientation contribue à aider les personnes et familles en grande précarité en bénéficiant d'un accompagnement sur le plan alimentaire en complément du suivi social.

Aides aux associations :

Depuis de nombreuses années, un partenariat existe entre le CCAS et les associations implantées sur ou en dehors du territoire mais toujours œuvrant au service des Pierre-Bénitains.

Qu'il s'agisse d'associations caritatives ou d'associations œuvrant dans des domaines telles que le handicap, l'inclusion numérique, (...), le CCAS oriente des personnes/familles vers elles pour agir en complément de l'accompagnement social.

Aussi, il est proposé de reconduire la ligne budgétaire d'un montant de 6000€ pour répondre aux demandes de subventions de fonctionnement des associations.

- Poursuite du développement des projets au service des « Aînés »

Le CCAS a souhaité poursuivre en 2021 l'action menée par l'UFOLEP d'ateliers de gymnastique adaptée et de nutrition. La crise sanitaire n'a pas permis la mise en œuvre de ce programme en 2021.

L'action étant entièrement financée par le CCAS, nous souhaitons envisager une reconduction de l'action dès que le contexte sanitaire le permettra à nouveau, en engageant une nouvelle session complète.

En 2022, le CCAS s'est associé avec HCL dans le cadre du programme « Bien sur ses jambes » du Professeur Bonnefoi. Il sera proposé aux aînés 20 séances de sport adapté à partir de septembre 2022. Ce projet est entièrement financé par la conférence des financeurs et la Métropole.

Toutefois, certaines des actions à destination des aînés ont pu se réaliser dans les périodes plus favorables. Ainsi, le séjour d'une semaine, la sortie d'une journée, le repas des aînés et un temps festif « Goûter spectacle » en partenariat avec la MDP ont pu réunir les aînés en 2021.

n° CCAS002DL2022

Dans la perspective d'une amélioration du contexte sanitaire, il est prévu une reprise de l'ensemble des activités en 2022 afin de favoriser le bien-être, la lutte contre l'isolement et le maintien du lien social.

Il est proposé de reconduire le budget alloué les activités suivantes en faveur des aînés :

- Le séjour d'une semaine,
- Deux sorties d'une journée,
- Les cinés-goûters en partenariat avec la MDP,
- Le repas de fin d'année,
- Les paniers de fin d'année.

Dans le cadre de la semaine bleue, en 2021, nous avons organisé un brunch à la MDP où Jeunes et moins jeunes ont pu échanger sur leur vie à Pierre Bénite, sur leur histoire de vie (35 personnes ont été réunies). Nous souhaitons reconduire cette action pour favoriser le lien entre les différents publics accompagnés par le CCAS et lutter contre la solitude des personnes.

Ainsi, cette année nous souhaitons développer et diversifier les événements au cours de cette semaine bleue en proposant par exemple : (un travail à faire en partenariat avec les services de la ville et les acteurs du territoire)

- Une pièce de théâtre sur un thème
- Une marche avec une visite guidée de la ville
- Une journée stands et exposants (information sur le logement, prévention, culture, des associations comme les petits frères des pauvres, Halte au répit...)
- Des ateliers sur la nutrition, sur le numérique, sur l'aménagement de l'habitat...

- Projets en faveur des personnes isolées :

Nous souhaitons mettre en place deux projets sociaux en faveur des personnes dites « isolées ». L'objectif de ces projets est de rompre l'isolement de ces personnes, ces actions s'inscriraient dans une démarche d'inclusion. Les projets seraient de réaliser deux manifestations permettant de créer du lien social et de favoriser l'estime de soi, en faveur des différents publics à savoir la jeunesse, les personnes dites « isolées, et les personnes âgées » comme lors du brunch réalisé dans le cadre de la semaine bleue. Nous proposons :

- Un théâtre forum
- Atelier cuisine participatif

Nous solliciterons pour ces actions l'ensemble des partenaires (MEN, MDP, Service Jeunesse, potager de Maguy)

- Formation des Assistantes Sociales :

En 2021, peu de formations ont pu avoir lieu. Leurs missions exigent à se former régulièrement à la nouvelle réglementation en matière d'action sociale et à développer des compétences afin de faire face à un public de plus en plus en souffrance surtout dans cette période de crise sanitaire. Pour 2022, il serait souhaitable d'une formation sur les souffrances psychiques et pathologies mentales en lien avec la vulnérabilité sociale.

La seconde formation envisagée serait : « le logement d'abord : des repères pour agir » ; Une problématique quotidienne dès l'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

- Poursuite de l'analyse des pratiques professionnelles (APP) :

La poursuite des séances d'APP semble indispensable aux professionnels du social au regard des situations de plus en plus complexes qui se présentent au CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 4 voix **POUR** :

DÉCIDE

- **De donner** acte au Président de l'organisation du débat d'orientation budgétaire.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

Le Président,

M. Jérôme MOROGE